

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Halle et marchés communaux

Rapport annuel 2013 du délégataire

EXPOSE DES MOTIFS

La société Lombard & Guérin exploite sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), les marchés aux comestibles d'Ivry sur Seine (Centre-Ville avec 1100 m linéaires de commerce, Petit-Ivry avec 260 m et halle Barbusse avec 310 m).

Le contrat lié à cette délégation prévoit les conditions techniques et financières dans lesquelles le délégataire fournit le service et les obligations qui lui sont faites.

Comme chaque année, le délégataire transmet à la commune son rapport annuel (technique et financier) pour la gestion de l'année précédente.

Ce rapport 2013 correspond à la 5^{ème} année de la DSP sur les 5 prévues au contrat. Ceci permet de faire un point sur ses comptes annuels mais aussi de faire un bilan de l'exécution sur l'ensemble de la délégation. Vous trouverez en annexe, sous forme de tableau, le bilan comptable des 5 années (2009 à 2013) de la délégation qui fait apparaître un résultat positif de **99 915 €** pour l'ensemble de la délégation. On peut noter une bonne tenue des droits de place, avec un léger tassement des droits de place des commerçants abonnés (en recul par rapport à 2012, soit -2%), compensé par une augmentation de 2% des droits de place des commerçants volants. On peut également noter que le poste « animations commerciales/développement des marchés » s'élève à 142 042 € sur les 5 années prévues au contrat ce qui traduit la forte mobilisation des actions de la Ville et du délégataire pour valoriser et pérenniser les marchés.

Un nouveau contrat de DSP a été notifié à Lombard & Guérin pour 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour le rapport 2013, le contrôle des comptes du délégataire s'effectue donc au cours de la 1^{ère} année de la nouvelle délégation.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2013 est détaillé dans le bilan comptable des 5 années.

L'analyse des comptes du délégataire fait apparaître les éléments suivants :

- La délégation présente un résultat net de l'exercice de 37 517 €, soit environ le double de l'année précédente, cela est essentiellement dû aux frais d'entretien et amortissements moindres en 2013 par rapport à 2012.
- Les amortissements restent cependant importants du fait du matériel à renouveler chaque année. De plus, on observe des problèmes récurrents de vandalisme des bâches ces 2 dernières années (57 bâches remplacées en 2013).

Si le marché du Centre-Ville reste très attractif, un tassement des mètres linéaires vendus dans les marchés de quartier est à noter.

Ceci justifie, s'il en était besoin, les actions menées par la Ville et le délégataire pour animer et dynamiser ces marchés (animations, recherche permanente de nouveaux commerçants, visuel avec les graffs à Barbusse).

P.J. : - comptes du délégataire
- rapport annuel 2013 (en annexe)

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

31) Halle et marchés communaux

Rapport annuel 2013 du délégataire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

vu la loi n° 93-122 modifiée du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

vu sa délibération du 18 décembre 2008 confiant sous forme de délégation de service public à la Société Lombard et Guérin les marchés d'approvisionnement de la Ville,

considérant qu'en vertu de l'article L. 1411-3 du code précité, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public à une analyse de qualité de service et que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 17 novembre 2014,

vu le rapport annuel 2013 que la Société Lombard et Guérin, délégataire pour la gestion des trois marchés d'Ivry, a transmis à Monsieur le Maire, ci-annexé,

DELIBERE

par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 05 JANVIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 05 JANVIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 DECEMBRE 2014